

COMPTE RENDU MUNICIPAL DU 12/01/2012

Présents : Mrs LABORDE, LAHILLADE, LE GARREC, RIU, YVORA, TOUYA, LASSALLE, SOMERVILLE
Mmes CLAVERIE, DUVERDIER, EXPERT, ADOUE
Excusés : Mme LESGARDS, Mr COURTY.

Mme DUVERDIER Valérie est nommée secrétaire de séance.

*** MACS : Délibération fixant le montant de la contribution Commune/EPFL.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les statuts de MACS et notamment ses articles 6.2 et 6.5 concernant les compétences SCOT, ZAC et PLH ;

VU la délibération du conseil communautaire du 7 juin 2005 sollicitant la création d'un Etablissement Public Foncier Local dénommé " Landes Foncier " et approuvant le projet de statuts de cet établissement;

VU l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2005 portant création de l'Etablissement Public Foncier Local " Landes Foncier " ;

VU la délibération du conseil communautaire du 3 mars 2006 approuvant :

§ Le tableau 2006 des contributions :

°de MACS à l'Etablissement Public Foncier " Landes Foncier " à hauteur de 15% des droits de mutation perçus par les communes en 2005 sur le territoire communautaire,

°des communes à MACS à hauteur de 5% de ces mêmes droits,

§ la mise en place d'une convention type avec les communes ayant pour objet le versement de leurs contributions à MACS pour 2006 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 8 juin 2006 approuvant la convention type avec les communes pour le versement de leur contribution 2006 à MACS, correspondant à 5% de leurs droits de mutation 2005 ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 mars 2007 portant modification des statuts de l'EPFL et notamment son article 2 en ce qui concerne les modalités d'adhésion et de contributions financières des membres de l'établissement ;

Conformément à la décision prise en Assemblée Générale de l'EPFL " Landes Foncier " en date du 29 novembre 2010, le taux à appliquer aux produits issus des droits de mutation a été porté de 15 à 16% de la moyenne des trois dernières années de ces droits perçus sur le territoire de chaque EPCI ;

VU la délibération du conseil communautaire du 20 octobre 2010 approuvant :

§ le tableau 2011 des contributions :

°de MACS à l'EPFL " Landes Foncier " pour une contribution de 404 763 €,

°des communes de MACS à hauteur de 5,33% de la participation annuelle versée par la communauté pour ses communes membres.

§ la convention type avec les communes ayant pour objet le versement de leurs contributions à MACS pour 2011 ;

CONSIDERANT que les 23 communes de MACS participent chacune au financement de la contribution de MACS à l'EPFL par le versement au budget de la communauté d'une cotisation représentant 5,33% de la moyenne de leurs droits de mutation respectifs perçus entre 2008 et 2010.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE

°d'approuver le projet de convention à intervenir entre MACS et la commune de SAUBUSSE pour une contribution 2011, d'un montant de 1 079,66 euros.

°d'autoriser Mr le Maire à signer cette convention et d'en poursuivre l'exécution,

°de verser cette somme à la communauté dans le mois qui suit l'émission du titre.

*** Délibération : prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2012.**

Préalablement au vote du budget primitif 2012, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2011.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2012 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2011, A savoir :

- chapitre 20 :	44 611,75 euros	Etudes
- chapitre 21 :	25 251,88 euros	Acquisition Matériels - Mobiliers
- chapitre 23 :	83 683,49 euros	Travaux Bâtiments - Carolins

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2012 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2012.

*** Demande de Mr Camescasse concernant l'accès à sa propriété.**

Mr Camescasse fait part au conseil municipal de l'impraticabilité du chemin d'accès à sa propriété par la route de la Hountasse ainsi que son inquiétude liée à la difficulté d'utiliser le chemin d'accès emprunté à ce jour en cas d'évènements tels que Klaus par exemple. Il souhaite donc, conformément à l'article 161-5 du Code Rural que la commune rende praticable la parcelle 342 afin d'accéder à sa propriété. Le conseil accepte le devis de l'Eurl David Danguin pour un montant de 2330,00 € H.T afin de créer un chemin d'accès de 3 mètres de large sur cette parcelle. Cette dépense sera inscrite au prochain budget.

*** Travaux Ecole.**

Les commissions Bâtiments et Ecole font le point des divers travaux exécutés à l'école, à savoir : la motorisation du portail est en cours, les matériaux nécessaires à la réfection du local vélo sont commandés ainsi que le bardage pour fermer partiellement un côté

de préau, le tapis autour du toboggan est pratiquement refixé, les 2 prises et l'éclairage extérieur sont fonctionnels, les petites barrières demandées pour délimiter l'accès derrière les classes ont été posées, le sèche-linge pour la cantine a été installé. Enfin, l'agent recruté pour l'emploi d'Atsem a pris ses fonctions à la rentrée 2012 pour un quota de 5h par jour au lieu de 3h annoncées. Il reste la réfection du sol de la cour pour lequel le conseil étudie les meilleurs financements possibles.

*** Demande du G.I.E. Pêcheurs de l'Adour.**

Conformément à l'article 4 de la Convention d'Occupation du Domaine Public Communal entre la Commune de Saubusse et le GIP des Pêcheurs de l'Adour, ce dernier souhaite céder cette convention d'occupation à l'Eurl Aguirrebarrena. Le conseil donne son accord pour que celui-ci reprenne à son nom cette convention.

*** Taxi.**

La Commission départementale des Taxis informe le conseil municipal qu'elle a émis un avis favorable à la requête de Mr Monge souhaitant exploiter un taxi sur notre commune.
La commune prendra l'arrêté acceptant l'exploitation d'un taxi sur le territoire de Saubusse.

*** Heures supplémentaires du personnel.**

Les heures supplémentaires effectuées par certains agents communaux ont été validées à l'unanimité par le conseil municipal.

*** Droit de préemption urbain Section A n°107, 108, 111, 113, 599, et 766 lot 2. Section D n°91, 94, 95 et 528 lots n°19,30,33, 34 et 35 - Section D n°270,271,358 et 359 - Section E n°421.**

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de ne pas préempter.

*** Délibération ONF.**

Mr le Maire indique que l'ONF, lors de la présentation de l'aménagement de la forêt communale pour la période 2011 - 2025, avait recommandé le rattachement au régime forestier de parcelle B73 partie, située au sud-ouest de la parcelle forestière n°2, en nature de peupliers dont l'exploitation devra se pratiquer en traversant la forêt communale.
Entendu l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le rattachement au régime forestier de la parcelle proposée.

*** Divers.**

- Suite à la demande des " Restos du Cœur " qui sollicitent la commune pour une subvention, le conseil propose de soumettre cette demande au CCAS.
- Le conseil a donné son accord au maître d'œuvre pour lancer l'appel d'offre du Pôle Commercial. Des demandes de subventions vont être faites auprès du Conseil Général, du Conseil Régional, des Sénateurs Landais ainsi qu'aux Services de l'Etat.
- Mr le Maire demande aux différentes commissions de réfléchir aux orientations budgétaires pour le prochain conseil municipal.
- Le conseil répond favorablement à la demande de l'école pour une participation financière au projet de voyage scolaire de la classe de CM1-CM2 du 18 au 20 juin 2012 à l'Abbaye d'Arthous.
- Le Sitcom ayant installé les containers collectifs dans la commune, les usagers doivent recevoir prochainement un courrier explicatif justifiant les emplacements choisis, selon la réglementation interne du Sitcom.
- Le CPIE a donné son accord pour la subvention demandée pour le déversoir dans les Barthes, nous sommes dans l'attente de son versement.
- Le conseil a été informé que la porte du trinquet côté digicode ne se fermait plus correctement et qu'un vitrage de la salle du 3ème Age était à changer. Les réparations vont être faites.
- La commission voirie prend note que la rue du Ruisseau présente de nombreux trous.
- Le chemin de halage entre Saubusse et Josse est fermé sur la commune de St-Geours-de-Maremne. Un arrêté vient d'être pris nous informant de la fermeture pour une durée illimitée.

*** Les rendez-vous du mois ***

- **Samedi 21 janvier** : Assemblée Générale de l'Amicale à 19h à la salle des fêtes, venez nombreux rejoindre l'association.
- **Dimanche 5 février** : théâtre - Clown pour les enfants : à partir de 17h à la salle des Fêtes : COMMENT VA LA TERRE ? ELLE TOURNE... Gratuit : Enfants -12 ans. Adultes : 5 €. Réservation au 05 58 77 58 81 ou service.culture@cc-macs.org
- **Samedi 11 février** : repas organisé par l'ACCA à 19h à la salle des fêtes, ouvert à tous, inscriptions auprès de Mr Marco Perez au 05.58.57.33.82 ou à la Mairie au 05.58.57.70.38
- **Dimanche 04 mars** : Défilé du Carnaval
- **26-27-28 Mai** : concours de peinture : Amis artistes, il est temps de prendre vos pinceaux et d'activer vos esprits créatifs.
Le deuxième concours de peinture organisé par le Syndicat d'Initiative de Saubusse ouvre ses inscriptions. Il se déroulera les 26-27 et 28 mai 2012 à la salle des fêtes de Saubusse. Le thème est : "**L'Artiste ne doit pas copier la nature mais prendre les éléments de la nature et créer un nouvel élément ;" citation de Paul Gauguin.**
Vous êtes tous les bienvenus pour une nouvelle aventure artistique. Vous trouverez toutes les informations sur notre site : www.saubusse-les-bains.com et sur le site de la commune www.saubusse.fr
Renseignements : Isabelle Chuiton 05.58.57.77.39 - 06.88.88.64.86 ou Syndicat d'initiative 05.58.57.75.68.